



Document Unique

Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et D'Amélioration des Conditions de Travail

(PAPRIPACT)



Réalisé par

HANUS Laurent

EXPERTORISK
EXPERTORISK

08430 Poix-Terron

Tel : 33-06.31.54.00.04

Mail : contact@expertorisk.fr



Document Unique

Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et D'Amélioration des Conditions de Travail

(PAPRIPACT)

Paper Box

Année 2025

Paper Box

Transformation de papier

22 rue du rouleau
75000 Paris
Tel : 33-(0)1.75.32.13.24
Mail : contact@paperbox.fr

Version du document	Date de validité	Date d'édition	Document rédigé par	Document validé par	Visa CSA/CSE/CSST
001	15/01/2025	16/01/2025	HANUS Laurent	DUPONT Jean	



Introduction

Présentation du PAPRIACT

Cadre réglementaire

Le programme annuel de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail (PAPRIPACT) fait partie, avec le Document Unique et le Rapport Annuel du SSCT, des documents obligatoires dans le domaine de la prévention des risques professionnels.

Le PAPRIPACT est un document dans lequel l'entreprise définit, sur une ou plusieurs années, les actions de prévention à réaliser.

Les anciennes instances représentatives du personnel ayant été fusionnées, le CSE dispose depuis le 1er janvier 2020 des attributions qui étaient anciennement dévolues au CHSCT.

Les obligations de l'employeur en termes d'informations auprès du CSE sont précisées dans l'article L2312-27 du Code du Travail qui fixe les règles quant à la réalisation et l'approbation du programme annuel de prévention des risques.

Dans le cadre de la consultation sur la politique sociale, l'employeur présente également au comité social et économique :

1° Un rapport annuel écrit faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans l'entreprise et des actions menées au cours de l'année écoulée dans ces domaines. Les questions du travail de nuit et de prévention des effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels mentionnés à l'article L. 4161-1 sont traitées spécifiquement ;

2° Un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail. Ce programme fixe la liste détaillée des mesures devant être prises au cours de l'année à venir qui comprennent les mesures de prévention des effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels mentionnés à l'article L. 4161-1, ainsi que, pour chaque mesure, ses conditions d'exécution et l'estimation de son coût.

Lors de l'avis rendu sur le rapport et sur le programme annuels de prévention, le comité peut proposer un ordre de priorité et l'adoption de mesures supplémentaires.

Lorsque certaines des mesures prévues par l'employeur ou demandées par le comité n'ont pas été prises au cours de l'année concernée par le programme, l'employeur énonce les motifs de cette inexécution, en annexe au rapport annuel.

L'adoption du document définitif se fait en réunion plénière et donne lieu à un procès-verbal transmis ensuite au CE.

La transmission de ce rapport est obligatoire pour obtenir des marchés publics et participations publics, subventions, primes, avantages sociaux ou fiscaux.

Contenu

Le Programme Annuel de Prévention des Risques et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRIPACT) est rédigé après la réalisation du Document Unique qui liste l'ensemble des risques professionnels et psychosociaux auxquels sont exposés les salariés.

Le CSE peut proposer un ordre de priorité des actions retenues voire en proposer certaines pour compléter le programme prévu.

Comme pour le Document Unique, il n'existe pas de document officiel pour formaliser le PAPRIPACT, mais certains chapitres sont attendus.

1. Une présentation des orientations de l'entreprise en matière de prévention des risques et des domaines d'amélioration retenus pour l'année à venir
2. La liste des actions à réaliser au cours de l'année à venir
3. La liste des actions reportées aux années suivantes
4. La liste des actions rejetées et les motifs de ces rejets

Il est à noter que le PAPRIPACT ne contient que les actions portées à la connaissance du CSE.

Les conditions de réalisation de chacune des actions présentes dans ce document devront être aussi détaillées que possible avec notamment une estimation de leur coût et des délais prévisibles de réalisation. Les actions à mettre en œuvre se répartissent dans trois catégories :

- **Technique**
 - Conception des bâtiments et lieux de travail
 - Mise en conformité des machines, maintenance et vérification périodique des équipements
 - Mise en place de protections collectives et individuelles, dotation de vêtements et d'équipements adaptés
- **Humain**
 - Extension des compétences par le biais de la formation professionnelle
 - Campagnes de sensibilisation et de communication
- **Organisationnel**
 - Mise en place de procédures
 - Redéfinition si besoin des tâches et de l'organisation du travail
 - Affectation de ressources humaines, techniques et financières

Méthodologie de gestion des actions

Rappel de quelques notions élémentaires

Pistes d'action : Actions possibles pour faire face au risque détecté en prenant en compte la situation d'exposition et les moyens de prévention existants

Plan d'action : Liste des actions retenues parmi les pistes d'actions proposées

Caractéristiques des actions

- Statut dans le PAPRIPACT (proposée, retenue, renouvelée, reportée, rejetée)
- Thématique associée (orientations de l'entreprise en matière de prévention)
- Catégorie de l'action (technique, humain, organisationnel)

Prise en charge des actions

Chaque action se voit affecter a minima les attributs suivants :

- Un(e) responsable de son exécution et de son suivi
- Une date de début prévue
- Une date de fin probable

Durant la vie de l'action, celle-ci peut se voir affecter plusieurs informations liées à son déroulement :

- Un pourcentage d'avancement
- Un statut lié à son degré d'avancement : non traitée, nominal, en retard, en avance, terminée, reportée, annulée, ...

Responsabilités de la personne en charge d'une action

La prise en charge d'une action implique les responsabilités suivantes :

- Pilotage de son exécution
- Suivi de son avancement en fonction des dates de début et fin prévues
- Définition, si besoin, d'étapes datées de réalisation
- Définition, éventuelle, d'indicateurs d'efficacité de l'action
- Alerte en cas de difficultés de réalisation (planning, coût, ressources, ...)

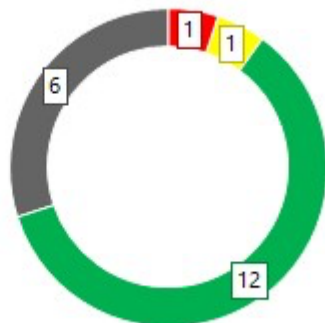
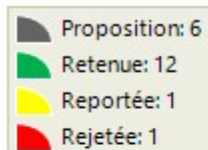


Chapitre 1

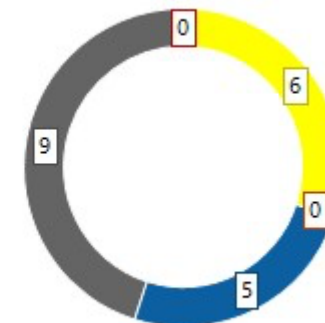
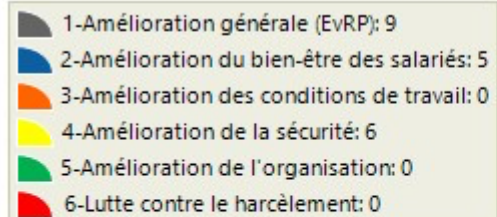
Orientations de l'entreprise en matière de Prévention des risques

Tableau de Bord des actions du PAPRI Pact

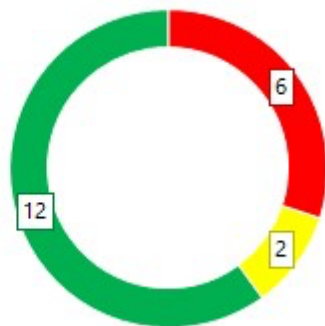
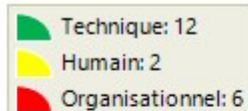
Répartition par statuts



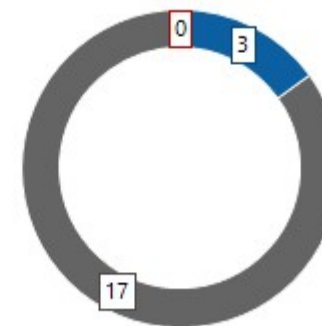
Répartition par thématiques



Répartition par types d'actions



Répartition par état d'avancement





Chapitre 2

Liste des actions à réaliser au cours de l'année à venir

PAPRI Pact – Actions retenues pour l’année en cours

Pr = Priorité de l’action S = Score Type = T(echnique), H(umain), O(rganisationnel)

Pr	S	Type	Thématique	Libellé de l’action	Responsable	Début	Fin	Coût	Etat
4	10	T	1-Amélioration générale (EvRP)	Réaliser un audit sur tous les points entrants possibles et éliminer ces derniers	JUBES Patrick	16/01/2025	05/06/2025	1 000	Non traitée
4	12	T	4-Amélioration de la sécurité	Mettre en place un local de charge isolé ou isoler le plus possible les chariots en cours de charge	DURAND Olivier	16/01/2025	05/07/2025	15 000	Nominal
4	10	T	4-Amélioration de la sécurité	Utiliser les machines et outils selon les prescriptions du fournisseur Veiller au port des équipements de protection individuelle (casque antibruit, bouchons d'oreille, ...)	SATER Magalie	16/01/2025	16/01/2026	0	Non traitée
4	12	O	4-Amélioration de la sécurité	Etiquetter tous les produits chimiques Réaliser un diagnostic sur les produits chimiques Réaliser des fiches de postes	GUERTIN Stéphane	16/01/2025	15/06/2025	1 500	Non traitée
3	6	O	1-Amélioration générale (EvRP)	Reflexions autour du plan de circulation Mise en place de procédures sur les règles de conduite	JUBES Patrick	16/01/2025	05/06/2025	0	Nominal

PAPRI Pact – Actions retenues pour l’année en cours

Pr = Priorité de l'action S = Score Type = T(echnique), H(umain), O(rganisationnel)

Pr	S	Type	Thématique	Libellé de l'action	Responsable	Début	Fin	Coût	Etat
3	6	O	4-Amélioration de la sécurité	Continuer à émettre des protocoles de chargement et de déchargement	DURAND Olivier	16/01/2025	16/01/2026	0	Non traitée
3	4	T	2-Amélioration du bien-être des salariés	Veiller au port des équipements de protection individuelle (casque antibruit, bouchons d'oreille, ...)	SATER Magalie	16/01/2025	16/01/2026	0	Non traitée
3	4	T	2-Amélioration du bien-être des salariés	Veiller au port des équipements de protection individuelle (casque antibruit, bouchons d'oreille, ...)	SATER Magalie	16/01/2025	16/01/2026	600	Non traitée
3	10	H	2-Amélioration du bien-être des salariés	Réaliser un diagnostic aux risques psychosociaux	SATER Magalie	16/01/2025	04/08/2025	1 600	Non traitée
2	4	T	2-Amélioration du bien-être des salariés	Veiller au port des équipements de protection individuelle (casque antibruit, bouchons d'oreille, ...)	DURAND Olivier	16/01/2025	16/01/2026	600	Non traitée

PAPRI Pact – Actions retenues pour l'année en cours

Pr = Priorité de l'action S = Score Type = T(echnique), H(umain), O(rganisationnel)

Pr	S	Type	Thématique	Libellé de l'action	Responsable	Début	Fin	Coût	Etat
2	2	T	2-Amélioration du bien-être des salariés	Veiller au port des équipements de protection individuelle (casque antibruit, bouchons d'oreille, ...)	DURAND Olivier	04/02/2019	04/02/2020	600	Non traitée
2	2	T	1-Amélioration générale (EvRP)	Veiller au port des équipements de protection individuelle (casque antibruit, bouchons d'oreille, ...)	DURAND Olivier	16/01/2025	16/01/2026	600	Nominal



Chapitre 3

Liste des actions reportées aux années suivantes

PAPRI Pact – Actions reportées aux années suivantes

Pr = Priorité de l'action S = Score Type = T(echnique), H(umain), O(rganisationnel)

Pr	S	Type	Thématique	Libellé de l'action	Responsable	Début	Fin	Coût	Etat
3	10	T	4-Amélioration de la sécurité	Reflexions autour du plan de circulation Mise en place de procédures sur les règles de conduite	SATER Magalie	16/01/2025	01/04/2026	4 000	Non traitée



Chapitre 4

Liste des actions rejetées

PAPRIACT – Actions rejetées

Pr = Priorité de l'action S = Score Type = T(echnique), H(umain), O rganisationnel)

Pr	S	Type	Thématique	Libellé de l'action	Motifs du rejet
1	6	H	1-Amélioration générale (EvRP)	Former le personnel à la manipulation des RIA	Tous les RIA doivent être changés cette année. Une formation sera prévu après les travaux en 2026



Annexe

Liste des actions proposées et en attente de décision

PAPRI Pact – Actions proposées et en attente de décision (hors retenues, reportées et rejetées)

Pr = Priorité de l'action S = Score Type = T(echnique), H(umain), O rganisationnel)

Pr	S	Type	Thématique	Libellé de l'action	Responsable	Début	Fin	Coût	Etat
4	6	O	1-Amélioration générale (EvRP)	Réaliser 1 fois par an un exercice d'évacuation	DURAND Olivier	16/01/2025	26/04/2025	0	Non traitée
3	8	O	4-Amélioration de la sécurité	Mettre en place une fiche de suivi de véhicule ainsi qu'une charte de bonne conduite	DURAND Olivier	16/01/2025	15/02/2025	0	Non traitée
3	6	O	1-Amélioration générale (EvRP)	Reflexions autour du plan de circulation Mise en place de procédures sur les règles de conduite	SATER Magalie	16/01/2025	25/06/2025	1 000	Non traitée
3	12	T	1-Amélioration générale (EvRP)	Réaliser une formations sur les risques chimiques après le diagnostic	SATER Magalie	04/02/2019	04/02/2020	0	Non traitée
2	4	T	1-Amélioration générale (EvRP)	Veiller au port des équipements de protection individuelle (casque antibruit, bouchons d'oreille, ...)	DURAND Olivier	16/01/2025	16/01/2026	600	Non traitée

PAPRIACT – Actions proposées et en attente de décision *(hors retenues, reportées et rejetées)*

Pr = Priorité de l'action S = Score Type = T(echnique), H(umain), O(rganisationnel)

Pr	S	Type	Thématique	Libellé de l'action	Responsable	Début	Fin	Coût	Etat
1	8	T	1-Amélioration générale (EvRP)	Travail de nuit basé uniquement sur la base du volontariat	SATER Magalie	04/02/2019	04/02/2020	0	Non traitée